

RAPPORT

sur les orientations budgétaires

Année 2025

Le Président du syndicat mixte présente au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Débat d'Orientations budgétaires (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants. Les syndicats mixtes fermés sont concernés par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L. 5211-36 du CGCT.

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements, ce rapport doit comporter :

- **les orientations budgétaires envisagées** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement ;
- la présentation des **engagements pluriannuels** ;
- les informations relatives à la **structure et à la gestion de l'encours de la dette** ;

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des **effectifs** ;
- aux **dépenses de personnel** ;

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Table des matières

- I. Contexte national et régional
- II. Situation financière en 2024 du PETR du Soissonnais-Valois
- III. Orientations 2025
- IV. Tendances budgétaires du PETR – dépenses de fonctionnement et d’investissement
- V. Tendances budgétaires du PETR – recettes de fonctionnement et d’investissement
- VI. Orientation en matière de ressources humaines

I.Contexte national et régional

Le contexte financier national

Les sénateurs ont adopté le 16 janvier les crédits accordés aux collectivités territoriales dans le projet de loi de finances 2025 (PLF). Le nouvel exécutif s'est engagé à desserrer l'étau budgétaire, l'effort global d'économies demandé aux collectivités de 5 à 2,2 milliards d'euros.

Le gouvernement a proposé dans le cadre du projet de loi de finances 2025 plusieurs diminutions de recettes ou une augmentation de dépenses pour les collectivités. Cela aura un impact sur les finances des 4 EPCI membres du PETR.

Les budgets pour les projets liés à la transition énergétique et au développement durable devraient augmenter, avec des opportunités de financement pour les collectivités.

Un objectif national de maîtrise des dépenses publiques locales est fixé, avec des incitations à la sobriété budgétaire.

Le contexte financier régional

En l'absence de loi de finances, la Région Hauts-de-France n'a pas procédé au vote de son budget en fin d'année N-1 comme habituellement. Le budget régional sera voté en avril 2025.

II. Situation financière en 2024 du PETR du Soissonnais-Valois

a) Rappel du financement du PETR

Afin d'assurer le fonctionnement du PETR, chaque EPCI membre participe au prorata de sa population

GSA : 49%

CCRV : 27%

CCVA : 19%

CCCOC : 5%

Historique de la contribution des EPCI

Nature / Sources	2019	2020	2021	2022	2023	2024
GSA	118 051,00	59 588,00	59 588,00	59 588,00	59 588,00	77 464,40
CCR	68 863,00	34 760,00	34 760,00	34 760,00	34 760,00	45 188,00
CCVA	46 729,00	23 587,00	23 587,00	23 587,00	23 587,00	30 663,10
CCCOC	12 297,00	6 207,00	6 207,00	6 207,00	6 207,00	8 069,10
Total	245 940,00	124 142,00	124 142,00	124 142,00	124 142,00	161 384,00

Outre les contributions des 4 EPCI membres, les recettes proviennent de subventions de partenaires (Europe, Etat, Ademe, Région, Département, etc.).

b) Rappel de la situation financière du PETR en 2024

Le Compte financier Unique de l'exercice 2024 sera présenté au Comité Syndical au cours d'une séance ultérieure dès lors qu'ils seront clôturés.

Crédits ouverts au budget 2024 en dépenses / dépenses réalisées

En fonctionnement

Dépenses d e fonctionnement	Montant en €	Réalisé
Charges à caractère général	151 844,50	93 383,50
Charges de personnel et frais assimilés	224 700	180 992,69
Autres charges de gestion courante	10	0,27
Virement à la section d'investissement	201 220,67	

Le montant prévu des dépenses en 2024 était de 376 554,50 €.

Le montant des dépenses réalisées est 274 376,46 €

Cet écart est dû à : une facturation de l'étude SIG qui aura lieu en 2025 et non en 2024 ; les enveloppes « fêtes et cérémonies » et « déplacement » qui n'ont pas été entièrement consommées, le poste de chef de projet Territoire d'Industrie qui a été occupé 5 mois sur 12.

En investissement

Dépenses d'investissement	Montant en €	Réalisé et RAR
Frais d'étude (SCOT PCAET)	244 392,77	187 541,78 RAR 20 910
Site Web OT	11 520	3 456
Immobilisations corporelles	4 300	2 789,17

Le montant prévu des dépenses en 2024 était 260 212,77 €.

Le montant des dépenses réalisées est 193 786,95 €, ainsi qu'un reste à réaliser de 20 910 €.

Crédits ouverts au budget 2024 en recettes / recettes réalisées

En fonctionnement

Recettes de fonctionnement	Montant en €	Réalisé
Résultat de fonctionnement reporté 002	376 519,79	
Participation des EPCI	161 384,60	161 384,60
Etats - Autres (subvention accompagnement mutualisation OT)	7 507,20	7 507,20
Participations FEADER	25 000	25 000
Autres produits de gestion courante	0	2,09

Le montant des recettes réalisées est de 193 893,89 €

En investissement

Recettes d'investissement	Montant en €	Réalisé
Virement de la section de fonctionnement	201 220,67	

Il n'y avait pas de recettes prévues en 2024, et il n'y a pas eu de recettes réalisées.

III. Orientations 2025

a) Grandes orientations budgétaires 2025

Les projets structurant du PETR pour l'année 2025 sont :

- Continuation de l'élaboration du **Schéma de Cohérence territoriale (SCoT)** valant Plan Climat Air-Energie Territoriale (PCAET) (ord. 17 Juin 2020)
- **Solde des dépenses liées à la création de l'office de tourisme mutualisé**
- Accompagnement du programme « **Territoires d'Industrie** »
- Accompagnement du programme **LEADER**

b) Dépenses de fonctionnement projetées : 387 414,87 €

Dépenses de personnel prévisionnelles (Chapitre 12): 223 250 €

Les dépenses de personnel et charges assimilées prévisionnelles sont liées aux postes suivants :

- Chargée de mission coordination et administration à temps complet
- Chargé de mission SCoT/PCAET à temps complet
- Animatrice Programme Leader à temps complet
- Chef(fe) de projet Territoire d'Industrie à temps complet

Charges à caractère général (chapitre 11) : 164 154,87 €

Dépenses de fonctionnement courantes : 44 742,87 €

Les dépenses de fonctionnement courantes d'élèvent à 44 742,87 € et concernent : fournitures, petits équipements, prestations de services, location immobilière, assurances, formations, déplacements et missions, frais de telecom, concours divers. L'excédent 2024 de 16 824,87 € est intégré aux recettes de fonctionnement courantes.

Finalisation des actions engagées dans le cadre de la création de l'office de tourisme mutualisé : 11 402 €

Actions / thématiques	Prévisions
Etude de mutualisation des OT – Tokada Partners – Solde	9 770
Charte graphique et logo – solde	1 632

Animation du programme Territoire d'Industrie : 56 800 €

Le plan d'actions Territoire d'Industrie démarre une véritable mise en œuvre opérationnelle en 2025, ce qui entraîne une forte augmentation du budget pour cet axe.

Actions / thématiques	Prévisions
Etude GPEC	46 800
Structuration cluster géo-bio sourcés et animation	5 000
Colloques / séminaires / manifestations	5 000

Numérique : 4 000 €

En 2023, le PETR et les 4 EPCI membres ont participé au programme accélérateur inclusion numérique des Assembleurs.

En lien avec cette thématique, les élus ont validé la tenue d'une conférence sur la cybersécurité en 2025, à destination de l'ensemble des élus et entreprises du territoire.

Animation du SCOT / PCAET : 18 400 €

Des étapes importantes dans l'élaboration du Scot-PCAET vont se réaliser en 2025, qui nécessiteront un certain niveau d'animation et de communication.

Actions / thématiques	Prévisions
Animation : conférences des maires, carrefours, ateliers	3 000
Impressions / communication	3 700
Articles de presse	10 500
Adhésion Fedescot	1 200

Animation du Programme LEADER : 11 050 €

L'année 2025 marquera le début de programmation du programme européen Leader 2023-2027.

En ce sens, un certain nombre d'actions vont être financées.

Actions / thématiques	Prévisions
Impressions / communication	1 500
Adhésion Leader France	750
Evènementiel	2 500
Rencontres inter-gal	1 000
Evaluation	5 000
Fournitures	300

SIG : 17 760 €

Une étude de préfiguration sur la mutualisation du SIG a démarrée en 2024 et sera facturée à sa finalisation en 2025.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 10 €

c) Dépenses d'investissement projetées : 230 810 €

Immobilisation incorporelles – chapitre 20 : 229 010 €

Elaboration du SCOT / PCAET : 220 910 €

Des étapes importantes dans l'élaboration du Scot-PCAET vont se réaliser en 2025, et ce sera l'année pour laquelle le PETR sera le plus facturé.

Actions / thématiques	Prévisions
SCOT	113 200
PCAET RAR 2024	86 800 20 910

Finalisation des actions engagées dans le cadre de la création de l'office de tourisme mutualisé : 8 100 €

La création du site web de l'office de tourisme mutualisé sera soldé en 2025, pour 8 100 €.

Immobilisation corporelles – chapitre 21 : 1 800 €

Dépenses investissement matériel

Des dépenses de matériels sont prévues pour un montant estimé à 1 800 €.

d) Recettes prévisionnelles 2025 : participation des EPCI membres

GSA : 212 900,00 € CCRV : 117 300,00 €
CCVA : 82 600,00 € CCCOC : 21 800,00 €

Augmentation de la contribution des EPCI en 2025, en raison de :

- Un excédent qui a fortement diminué.
- Les années 24 et 25 sont les années où les facturations SCOT/PCAET sont les plus fortes, une baisse des contributions sera à prévoir à partir de 2026
- Une année « blanche » au niveau des subventions de d'investissement en 2024, et faible au niveau des subventions de fonctionnement en 2025, mais qui reviendront à partir de 2026.
- Les projections financières réalisées avant 2023 ne prenaient pas en compte le poste Leader et le poste Territoire d'Industrie (en passant de 1 agent à 4, les charges de personnel ont un peu plus que doublé)

e) Recettes prévisionnelles 2025 : de fonctionnement et d'investissement

En fonctionnement

Report cumul excédent 2024	146 895,49 €
Contribution des EPCI	434 400,00 €

En investissement

Subvention Etat – FNADT projet de territoire (chapitre 13)	9 249,50
FCTVA (chapitre 10)	2 168,88

Excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10)	156 425,92
---	------------

Un acompte au titre de la subvention FNADT projet de territoire sera versé en 2025.

Un FCTVA de 2 168,88 € est également prévu.

L'excédent de fonctionnement capitalisé est de 156 425,92 €

IV. Tendances budgétaires du PETR – dépenses de fonctionnement et d'investissement

Fonctionnement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	BP 2027
Charges à caractère général (ch11)	164 154,87 €	167 437,97 €	170 786,73 €
Charges de personnel (ch12)	223 250,00 €	229 947,50 €	236 845,93 €
Autres charges de gestion courante (ch 65)	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Total	387 414,87 €	397 395,47 €	407 642,65 €

Hypothèses retenues :

- Charges à caractère général : évolution +2%/an
- Dépenses de personnel : évolution +3%/an
- Autres charges : stabilité

Investissement

Dépenses	BP 2025	BP 2026	BP 2027
Immobilisations incorporelles (ch20)	229 010,00 €	44 910,00 €	- €
Immobilisations corporelles (ch21)	1 800,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	- €	- €	
total	230 810,00 €	45 910,00 €	1 000,00 €

Hypothèses retenues :

- Solde de l'élaboration du SCoT/PCAET en 2026
- Stabilisation des dépenses en immobilisations corporelles

V. Tendances budgétaires du PETR – recettes de fonctionnement et d'investissement

En fonctionnement

Recettes	BP 2025	BP 2026	BP 2027
Report excédent	146 895,49 €		
Contribution des EPCI	434 400,00 €	347 520,00 €	347 520,00 €
Cofinancement Etat poste chef de projet TI	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
Leader - animation et gestion		46 526,18 €	65 404,00 €
Leader - évaluation		16 400,00 €	16 400,00 €
Total	581 295,49 €	430 446,18 €	449 324,00 €

Co-financement Etat poste chef de projet Territoire d'Industrie : En l'état actuel du recrutement sur le chef de projet TI, nous ne savons pas si nous pourrions demander l'acompte de 20% en 2025. Pour rappel, 40K versés fin 2023.

Leader – animation et gestion : L'inconnu des délais d'instruction et de paiement nous invite à la prudence, la première demande de subvention pour les frais 2024 ne sera certainement pas payée en 2025.

Leader – évaluation : Les premières démarches liées à l'évaluation du programme ne débutera pas avant le 3^{ème} trimestre 2025.

En investissement

Recettes	BP 2025	BP 2026	BP 2027
DGD SCOT			55 000,00 €
BONUS DGD PCAET			montant inconnu
FNADT projet de territoire	9 249,50 €	3 697,00 €	
FCVTA	2 168,88 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	156 425,92 €		
	167 844,30 €	28 697,00 €	55 000,00 €

Dotation générale de décentralisation

Le PETR a obtenu, dans le cadre de l'élaboration du SCoT, une DGD de 55 000 € en 2021 et de 65 000 € en 2023. 55 000 € supplémentaire sont prévus à l'arrêt du projet

Concernant le bonus au titre du PCAET : la DDT a déposé un dossier en 2023. Ils n'ont maintenant plus de visualisation dessus, cependant, nous devrions y avoir le droit. Nous n'avons pas d'information sur le montant exact ni sur le calendrier. Ce que nous savons est que ce bonus devrait être de 0,5ct par hectare, ce qui donnerait 70k pour le PETR, sous réserve de la mise en place d'un plafond. Le paiement se fait dans son intégralité, il n'y a pas d'acompte possible.

VI.Orientation en matière de ressources humaines

La structure des effectifs au 15 janvier 2025

Au 15 janvier 2024, le PETR totalise 3 emplois pourvus et un recrutement en cours.

Postes permanents

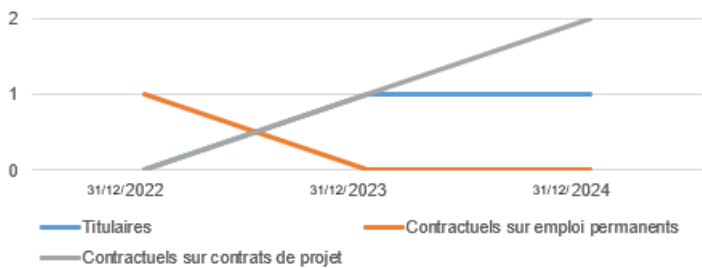
Postes permanents

Catégorie	Grade	Filière	Temps de travail	Poste	Dates du contrat	Agent
A	Attaché principal	Administrative	Temps complet	Directeur/trice		Non pourvu
A	Attaché	Administrative	Temps complet	Chargée de mission coordination et administration	Titulaire depuis le 01/10/2024	Adélaïde DUFRESNE

Postes non permanents

Catégorie	Grade	Filière	Temps de travail	Poste occupé	Dates du contrat	Agent
A	Ingénieur	Technique	Temps complet	Chargé de SCoT / PCAET	Contrat de projet du 01.06.23 au 01.06.26	Julien EDOUARD
A	Attaché	Administrative	Temps complet	Animatrice LEADER	Contrat de projet du 15.01.24 au 15.01.27	Kassandra SANDJAK
A	Attaché ou ingénieur	Administrative ou technique	Temps complet	Chef de projet Territoire d'Industrie		Recrutement à venir

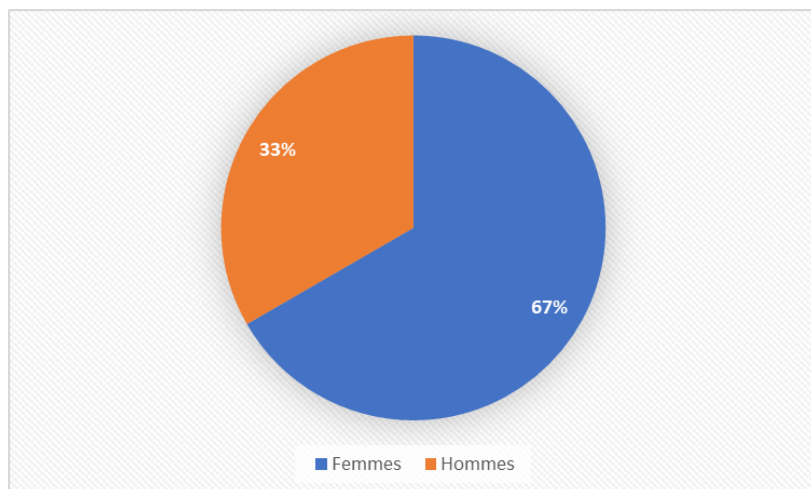
Evolution des postes pourvus



33 % des postes pourvus (1) sont occupés par des titulaires, 67% (2) sont occupés par des contractuels sur contrat de projet.
100 % des postes pourvus sont des postes de catégorie A.

Répartition par sexe

Les femmes représentent 67% des effectifs



Régime indemnitaire des agents

Le RIFSEEP est appliqué aux agents titulaires et contractuels.

Mise en place du télétravail

Le télétravail a été mis en place pour les agents du PETR au 1^{er} janvier 2024.